



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mars 2003

Elargissement des compétences facultatives du SIEDS

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 mars 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2003

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Melle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2003

Monsieur Bernard JOURDAIN, Conseiller Municipal Délégué, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

En vu de la fusion entre les activités du SIEDS et du SIDEG, le Comité Syndical du SIEDS a adopté par décision du 30 septembre 2002, la modification de ses statuts précédemment fixés par arrêté préfectoral du 3 juillet 2000.

Cette modification étend le champ de compétences facultatives du SIEDS à l'organisation du service de la distribution du gaz.

Cette modification doit être soumise, pour examen, à chacun des conseils municipaux des communes adhérentes.

Il s'agit ici d'une première étape permettant ensuite aux communes adhérentes du SIDEG et au SIEDS de demander d'une part la dissolution du SIDEG et d'autre part le transfert de la compétence gaz au SIEDS.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- donner un avis favorable à l'élargissement des compétences facultatives du SIEDS au service de distribution du gaz, tant en gaz naturel qu'en butane et propane par réseaux et citernes.
- Affirmer que la Ville de Niort étant autorité concédante pour la distribution du gaz sur l'ensemble de son territoire entend permettre au SIEDS d'exercer cette compétence pour celles de ses communes membres qui le souhaiteront, mais n'entend pas pour ce qui la concerne adhérer à cette compétence facultative.
- Autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer cet avis qui sera notifié au SIEDS.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 40 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 5 |

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
Le Conseiller Municipal Délégué

Bernard JOURDAIN